

REAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

DISTRIBUTEUR :
Ref.:
Index :

V. ref.:
N. ref.: RAPPORT N°: 1995

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION :
PROPRIETAIRE :
Adresse :
DEMANDEUR :
Adresse :
INSTALLATEUR :
Adresse :
TVA ou CI :

Date du contrôle :
Type de contrôle :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231)
Type d'installation :
Début travaux :
Raccordement : Tension
Câble aliment, tableau, princ. :
Type électrode de terre :
Nombre de tableaux :
Nombre de circuits term. :

DESCRIPTION :

Infractions constatées et/ou notes :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :
1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'AGENT VISITEUR :
Le directeur,